

ASSOCIATION SPORTIVE RANDO CAMELIAS

27, rue Saint Jacques, 97 400 Saint Denis.

Gms: 0693 02 02 03

N° Siret 453 641821 000 13 N° Préfecture: 974 100 6397

PRÉSENTE LA 13ÈME ÉDITION DU

D-TOUR

« Saint-Denis par les hauts »

DIMANCHE 22 AVRIL 2018

Départ : 60kms – Gymnase de Domenjod

De Sainte Clotilde

Départ : Relai (60kms) - Gymnase de Domenjod

De Sainte Clotilde

Départ : 45 kms - Camélias, Allée de Cocotiers

Arrivée : Stade de la Redoute

PREFACE

Depuis 2001, l'Association Sportive Rando Camélias intervient dans deux domaines d'activités.

Elle a pour but d'organiser des manifestations sportives et de loisirs, mais aussi de participer à différentes courses programmées par d'autres structures sportives.

Le Samedi 22 Avril 2017

Comme les années précédentes, deux épreuves en Une seront offertes aux adeptes du Trail.

Innovation cette année : Un relai sur le 60 kms

- Une de 60 kms avec un départ devant le Gymnase de Domenjod Sainte Clotilde pour une arrivée à la Redoute en passant par Gîte des Chicots – Dos d'Âne.
- Une autre de 45 kms partira des Camélias pour une arrivée identique en passant par le Sentier de l'ONF via le Gîte des chicots.
- Un Relai sur les 60 kms,
 - 1^{er} relai Domenjod Bas du Grand Figuier = 11,000kms
 - 2^{ème} relai Le Grand Figuier Dos d'Âne = 22,000kms
 - 3^{ème} relai Dos d'ane = Plaine d'Affouches = 15,00kms
 - 4^{ème} relai Plaine d'Affouches Stade de la Redoute = 12kms00
 - Pour faciliter le déplacement des coureurs, l'organisation met en place un système de navettes de la Redoute vers Domenjod

Cette manifestation sportive est mise en place dans le but :

De faire partager notre passion du sport et notre amour de la nature.

De faire connaître les hauteurs de notre ville et ses montagnes où la vue est imprenable à bien des égards.

Et amener notre jeunesse au goût de l'effort et du dépassement de soi.

D-TOUR SAINT DENIS PAR LES HAUTS

- D comme DIONYSIEN, manifestation à Saint Denis
- T comme TRAIL, circuit au cœur du Parc National
- O comme OPEN, ouvert à tous initiés ou pas, à toutes les catégories d'âge
- U comme URBAIN, une partie du circuit en ville
- R comme RURAL, une bonne partie en campagne et dans ses écarts

Le D-TOUR (détour en français ou en créole, le sens reste le même. (Parcours plus long que par la voie directe)

L'Association Sportive Rando Camélias, renouvelle comme pour les années précédentes les deux formats et comme l'année précédente son relai sur le 60 kms

- un 60 kms pour plus 2500 m de dénivelé cumulé;
- un 45 kms accessible à tout adepte du trail, âgé de plus de 18 ans, et ne présentant aucune contre indication à la pratique de cette activité en compétition.
- Un Relai (Nom de l'équipe et du responsable)

D-TOUR « SAINT DENIS PAR LES HAUTS »

Les adeptes des grandes espaces pourront assouvir pleinement leur passion.

REGLEMENTATION GENERALE

Article 1: Organisation

Article 2 : Dénomination de l'épreuve

Article 3: Conditions Générales de participation

Article 4: Bulletin d'inscription

Article 4 bis : Clôture des inscriptions

Article 5: Equipement obligatoire

Article 6: Contrôle

Article 7: Abandon et mise hors course

Article 8 : Assistance Médicale

Article 9 : Sécurité

Article 10: Assurances

Article 11: Ravitaillement

1Article 11 bis : Les postes de Ravitaillement

Article 12 : Les Itinéraires

Article 13: Barrières Horaires

Article 14: Les Catégories d'âges

Article 15: Classement

Article 16 : Réclamation

Article 17: Jury d'appel

Article 18: Récompenses

Article 19: Modification

Article 20: Annulation de la Manifestation

ARTICLE 1: ORGANISATION

L'Association Sportive Rando Camélias met en place la 13^{ème} Edition du D-TOUR « Saint Denis par les Hauts » le 22 avril 2018.

ARTICLE 2 : DENOMINATION

Le D-TOUR « Saint Denis par les hauts » est une compétition sportive de pleine nature sur un terrain très technique, qui demande une très bonne préparation et qui se présente sous 2 formats :

- un de 60 kms avec un dénivelé positif de plus de 2500 m,
- un autre de 45 kms empruntant le GR et les sentiers des hauts de Saint Denis.

Les départs seront donnés le samedi 22 avril 2017 à :

- 4h00 pour le 60
- 4h00 pour le relai
- 6h30 pour le 45

ARTICLE 3 – CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Ces deux épreuves sont ouvertes aux personnes âgées de plus de **18** ans licenciées ou non, ayant une bonne condition physique et ne présentant pas de contre indication à la pratique du Trail en compétition.

Catégories d'âge

Catég	orie	Code	Année de Naissance
Master 1	H - F	V1	1967 - 1976
Master 2		V2	1957 - 1966
Master 3		V3	1947 - 1956
Master 4		V4	1937 - 1946
Master 5		V5	Avant - 1936
Seniors		SE	1977 - 1993
Espoirs		ES	1994 - 1996
Juniors		JU	1997 - 1998

<u> ARTICLE 4 : BULLETIN D'INSCRIPTION – DROITS D'ENGAGEMENT</u>

Les inscriptions peuvent se faire en ligne : Par Carte Bancaire

Par bulletin : Chèque ou Espèce

Adresse: 27 rue Saint Jacques - 97400 Saint Denis. (0693 02 02 03)

Droits: pour les 60 kms 60 euros -pour les 45 kms. 45 euros

Relais: 100 euros par équipe de 4

- Pour rejoindre votre véhicule, une navette vous ramènera au point de départ toutes les heures à partir de l'arrivée du 1^{er}, sur présentation de votre ticket.

L'épreuve est limitée à 1000 concurrents conformément aux directives des instances administratives.

Les inscriptions seront closes le 15 avril 2018 ou dès que le quota sera atteint.

Pour le paiement :

Chèque à l'ordre de : Rando Camélias ou en espèce (reçu pour cette dernière procédure).

ARTICLE 5: EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Une poche pouvant contenir 1.5l d'eau
- Une couverture de survie
- Une réserve alimentaire
- Un gobelet
- Un sifflet
- Une lampe frontale (pour ceux du 60 kms)
- (Facultatif : une bande Tensoplus Un téléphone portable)

Important

Les concurrents doivent porter leur dossard à l'avant du corps pour des raisons de sécurité et de contrôle.

ARTICLE 6: CONTROLE

Des postes de contrôle seront répartis tout au long du parcours pour rendre cette épreuve lisible et offrir pleinement à tout un chacun la possibilité de s'exprimer en respectant les vertus du sport.

Les Agents du Parc seront omniprésents sur le site pour garantir ce grand Slogan :

« COURONS PROPRE. »

ARTICLE 7: ABANDON ET MISE HORS COURSE

En cas d'abandon ou de mise hors course, le concurrent doit obligatoirement aviser le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

ARTICLE 7 BIS : DISQUALIFICATION

- Absence de dossard et du matériel obligatoire
- Pollution ou dégradation des sites par une conduite non conforme à l'éthique du sport
- Insultes, menaces verbales-agression physique vis-à-vis d'un membre de l'organisation
- Refus de se soumettre à un contrôle
- Se faire accompagner par une tierce personne
- Refus de porter assistance à un concurrent
- Comportement illicite vis-à-vis des autres concurrents
- Usurpation d'identité
- Tricherie sur l'itinéraire établi
- Refus de céder le passage à un concurrent mieux physiquement

ARTICLE 8 : ASSISTANCE MEDICALE

Médecins et para médical sur différents points du parcours.

ARTICLE 9: SECURITE

Une équipe de serre file, de signaleurs et de contrôleurs seront répartis sur l'ensemble du circuit pour assurer la sécurité des compétiteurs.

Ils seront munis d'un équipement visible et reconnaissable pour ces deux épreuves.

ARTICLE 10: ASSURANCE

L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile.

Chaque participant devra contracter une assurance individuelle accident prenant en charge les frais de recherche et d'évacuation.

ARTICLE 11: RAVITAILLEMENT

Type marathon: eau - banane - sucre - raisins secs - chocolat - pain mie - coca - miel - menthe.

<u>Chaque participant devra prévoir son propre</u> <u>gobelet</u> pour éviter de dégrader le milieu. Il n'y aura pas de Gobelet sur les tables.

ARTICLE 11 BIS : LES POSTES

- Grand Figuier
- Intersection Sentier de la Bretagne Mare aux Cerfs
- Dos D'Ane
- Gîte des Chicots
- Kiosque Plaine d'Affouches
- Colorado

Soient: 5 pour le 60 et 4 pour le 45.

ARTICLE 12: ITINERAIRES

Le 60 : Case de Domenjod - S. Ramassamy - Chemin Crotons - Chemin Dufour - Chemin Montauban - Chemin Grand Figuier - Sentier la Bretagne – Gr Gîte des Chicots

- Gr piton fougères Dos D'Ane Sentier des Lataniers Kiosque d'Affouches-Piste forestière-GR sentier des Goyaviers Colorado Sortie Pont VINH SAN CD 41 Stade de la Redoute
- .Le 45 : Camélias Rue Monseigneur Mondon Sentier ONF Brûlé Mamode Camp GR Gîte des Chicots.

Piton Fougères – Piton Bâtard – Kiosque d'Affouches – Piste Forestière - Sentier des Goyaviers - Colorado – Pont VINH SAN – CD 41 – Stade de la Redoute

ARTICLE 13: BARRIERES HORAIRES 60KMS

Les sites	Heure d'ouverture	Heure de fermeture
Grand Figuier	5h	7h
Gîte des Chicots	7h	10h
Dos D'Ane	8h	14h30
Kiosque d'Affouches	9h	14h
Colorado	9h	17h30
Stade la Redoute	10h	20h

<u> ARTICLE 13bis : BARRIERES HORAIRES 45KMS</u>

Les sites	Heure d'ouverture	Heure de fermeture
Camélias		
Gîte des Chicots		12h00
Kiosque d'Affouches		15h00
Colorado		17h00
Barachois		19h30

ARTICLE 14: CLASSEMENT

Il sera établi un classement général ainsi qu'un classement par catégories et par sexe.

Un prix sera décerné aux 3 premiers de chaque catégorie.

Récompense pour le relai : Les 3 premières équipes (3H ; 3F ; 3 mixte)

La proclamation des résultats et la remise des trophées se feront après validation des différents classements par le Directeur de course.

ARTICLE 15: RECLAMATION

Les réclamations seront recevables par écrit dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 16: JURY D'APPEL

- L'Organisateur
- Le Directeur de Course
- Un représentant des coureurs

ARTICLE 17: RECOMPENSES

Chaque coureur classé recevra:

1 médaille

Les 3 premiers au scratch : Féminin et masculin recevront un trophée

Les 7 suivants aussi bien féminins que masculins se verront offrir une coupe

Pour le Relai : Les 3. Premières équipes.

ARTICLE 18: MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en concertation avec les autorités.

En cas d'intempéries et en cas de force majeure (Eboulis-chute d'Arbre-sentier impraticable).

<u>ARTICLE 20 : ANNULATION DE LA MANIFESTATION</u>

En cas de fortes perturbations des conditions atmosphériques ou de dégradations du terrain 48 heures avant l'épreuve ou pendant le déroulement de celle-ci, et enfin sur décision de la Préfecture, l'organisation se réserve le droit à tout moment d'annuler la course sans que puisse être envisagé le remboursement des frais d'inscription.



Par Chèque et Espèce – (Par bulletin): 27, rue Saint Jacques, 97400 Saint Denis (Sauf le dimanche) de 14h30 à 19h30 gsm: 0693 02 02 03

Par Carte bancaire (En ligne): http://www.inscriptions.webservices.re http://www.sportpro.re

Seules les inscriptions complètes (bulletin dûment complété, certificat médical, inferieur à 1an, avec mention « compétion »

conforme signé	par un médecin, règlement	complet des droits) reçues dans les délais fixés seront enregistrées
D-TOUR (60kms)	D-TOUR (45kms)	Relais (Nom de l'équipe et du responsable)
Nom:		Prénom :
Date de naissance :		Sexe : M ou F
Nationalité :		
Adresse:		
		PAYS :
CLUB:		Taille de T-SHIRT :
Adresse Email :		
		tél :
	_	ne assurance individuelle accident, prenant en charge les frais
de recherche et d'évi	*	1
Participation : Cour	rse (60kms) : 60 euros p	ar coureur Course Relai (11kms – 22kms -15kms – 12kms):
-	uros par équipe.	
	1 1	r. Navettes – Stade de la Redoute – Lieu de départ (Toutes les
,		* '
, 1	rrivée de la course. (su	r présentation d'un ticket). Tout règlement en espèce fera
l'objet d'un reçu		
D-'	FOUR - FOREOF /	Landan de la company de la com
•	•	Les inscriptions par bulletin), 27, rue Saint Jacques,
97400 St Denis. 0693	3 02 02 03, (de 14h30 à	19h30 sauf le Dimanche), à/c du 15 janvier 2018, seront
closes le 15 avril 20	18	

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent bulletin
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à	le 2018	Signature:
--------	---------	------------

Certificat médical (obligatoire) ou photocopie de licence cachet (du médecin)

Signature +

Courrons propre, respectons la nature

Matériel obligatoire

- 1) Le dossard (placé devant le coureur) 2) 2 litres d'eau (minimum) 3) Couverture de survie
- 4) -une couverture de survie 5) Un sifflet -6) Un gobelet 7) Un téléphone portable (facultatif) (Le contrôle de ce matériel sera effectué inopinément sur différents points de l'itinéraire, par des signaleurs)

✓ Dimanche 22 avril 2018

60 kms et Relai

> 02h30 : Gymnase de Domenjod

Contrôle des dossards

Petit déjeuner

▶ 03h30 : Briefing

04h00: Départ du 60 kms et du Relai

----o O o-----

45 kms

> 04h30 : Camélias

Contrôle des dossards

Petit déjeuner

- > 06h30 : Départ de la course
- > A partir de 10h00 : Animation au Stade de la Redoute
- > 18h00 : Fermeture officielle de la course 45
- > 20h00 : Fermeture officielle de la course 60
- > Navettes toutes les heures (1 heure après l'arrivée du 1 er concurrent) -Redoute au point de départ.

A la Redoute

➤ **14h30**: Remise des récompenses aux coureurs

SIGNALEURS/BENEVOLES

Liste des bénévoles pour l'organisation de la course

Nbre	Nom	Prénoms	N° de Pc
1	BOBECHE	M. Maximilienne	850669112256
2	CATAMBARA	Jean Erick	930799100214
3	CLORINDE	Jacques	15744
4	DEJEAN	Fréderic	950999100175
5	DIJOUX/FAUSTIN	Claudine	940799100064
6	FICHORA	Ginette	000399100156
7	HOAREAU	M. Françoise	871099100209
8	HOAREAU	M. Myrielle	840899100103
9	HOAREAU/SALAMBA	M. Léonie	901099110167
10	Honorine	Joseph	01220299
11	HONORINE	Jean Christophe	921069400422
12	MAILLOT	Nicole	37164
13	MINATCHY	M. Marcelle	930999100296
14	NIRLO	Jean, Eric	850799100437
15	NIRLO	Jean, Yves	880699100204
16	PAJANIANDY	M. Roxane	850199100108
17	PANAMBALOM	Carine	90799100226
18	SALAMBA	Alix	780399100190
19	SHALAIRE	Louise	810299200108
20	VALCARES	Jean, Michel	860569120171
21	VALGRESY	Richard	900845230017
22	VINCENT	M. Annick	851299100347
23	IDMONT	M. Rita	30599100403
24	TURPIN	Charles	860151120108
25	HONORINE	M. Louise	953699400093
	HONORINE		
26	ALM	Joseph William	101299400037
27	ALY	Bernard	76603
28	MULTON	Loïc	031001700613
29	HONORINE	Jh. Jean	830299400227
30	MANGHIN	David	930199100353
31	SEVERINE	Stéphanie	99100010
32	SAVRIMOUTOU	Frédéric	931299100223
33	DOPER	Sylvette	881299400286
34	GERMANE	Martial	50799100549
35	SAMY GRONDIN	Rogne Gentil	830699100494 810499100340
37	GRONDIN	David	861299100393
38	HOAREAU	Jean Jacques	820299100208
39	HOAREAU	Sylvain	880399100278
40	FLUET	Alix	830799100054
41	ISSARAMBE	Francine	860799100440

42	MADELEINE	Virginie	950899100092
43	NARSOU	Jean Paul	750899100294
44	GERMANE	Lyberty	95019910023
45	PANECROU	Bruno	841199100019
46	THIBURCE	Sabine	910599110325
47	PASQUET	Patrick	801299110145
48	PAYET	Marie Claude	790299200321
49	PAYET	Gilles	790 799 100 299
50	MAILLOT	Marie Joe	900 899 110 138
51	PLUIES	Marie Sylvie	920 799 100 347
52	POMADER	Raymond	820 399 100 300
53	RICHARD	Noel	860 899 100 530
54	JUDE	Grégory	990 199 100 495
55	TAILLAME	Maurice	930 699 100 324
56	THOMAS	Pierre	801 299 110 145
57	ZEMOURI	Nadia	841 094 310 209
58	»ARA	Thierry	960 499 100 262
59	CAILASSON	Jean Erie	899 100 423
60	CLAIN	Katarina	10 199 100 115
61	CLAIN	Anne Ga Ile	50 899 100 040
62	DIJOUX	Christian	770 999 100 199
63	GRONDIN	Jean Mare	901 099 130 021
64	HOAREAU	Frédéric	910 999 110 324
65	HOAREAU	Marcel	830 751 110 208
66	HOAREAU	Jean François	8 606 991 000 178
67	KICHENIN	Philippe	891 099 100 320
68	KICHENIN	Virgile	880 899 100 422

REPARTITION DES BESOINS POUR LA MISE EN PLACE DE LA COURSE

✓ Dossiers administratifs

- Conventions (Ambulances, Médecins,)
- > Attestation d'assurance
- Liste des bénévoles
- 2 dossiers complets pour la préfecture
 - 1 par email et 1 par courrier
- > 1 dossier complet pour la L.R.A

✓ Liste des matériels

- > 1 Podium et sono avec micro à l'arrivée, permettant de passer des instruments musicaux et des chanteurs.
- Sono et micro pour les départs.
- 200 barrières
- 3 douches
- > 13 chapiteaux
- ➤ 1 Arches
- 3 Rouleaux de Ru-balise
- 20 tables + tréteaux
- ➤ 48 Bancs + chaises
- Bombes pour marquage du parcours
- Banderoles
- Électricité (Départ et Arrivée des courses)
- Panneaux signalisation (Départ et Arrivée des courses)
- > 12 poubelles grises
- > 10 Rouleaux sacs de poubelle

✓ Récompenses

- Trophées
- Coupes
- Médailles

Saint Denis le 15 janvier 2018

Le Président

L. HONORINE